



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 12 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 MARS 2025
2025 / 09**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit du mois de mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude, Mme SANDRIN Annie, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Christian, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : M. BONNOT Jean-Jacques, M. PACCOUD Christian.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES A1332 ET A1334

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2024/60 du 15 octobre 2024, le conseil a émis un avis favorable à l'acquisition de la portion de terrain sur laquelle se situe le Pont des Laboureurs en vue de sa restauration.

Suite à la division de ce terrain le Pont des Laboureurs se situe sur les parcelles suivantes :

- La parcelle n° A1332 d'une superficie de 138m²,
- La parcelle n°A1334 d'une superficie de 113m².

Le propriétaire a accepté de céder à la commune ces parcelles, d'une superficie totale de 251m², pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable à l'acquisition des parcelles A1332 et A1334 à l'euro symbolique.

AUTORISE Mme le Maire, ou en cas d'empêchement, M. Thierry CHARVET, Maire-adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY